

La commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire BENALLA reprendra ses auditions le 12 septembre prochain

La commission des Lois du Sénat, que préside l'ancien ministre Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, transformée en commission d'enquête sur l'affaire BENALLA, dont les deux rapporteurs sont l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, ancien président de la commission des Lois, et Mme Muriel JOURDA, sénatrice (LR) du Morbihan, va reprendre ses travaux, comme cela était prévu (cf. BQ du 02/08/2018).

Ainsi, elle entendra le 12 septembre prochain, M. François-Xavier LAUCH, administrateur civil, chef de cabinet du Président de la République, le général Eric BIO FARINA, commandant militaire de la présidence de la République, et M. Maxence CREUSAT, commissaire de police à la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris.

Le président de la commission des Lois, M. Philippe BAS, avait fixé l'objectif de la commission d'enquête pour septembre : "Lever les incohérences qui demeurent."

M. BAS a réclamé hier de la "transparence" et jugé "fragile" la thèse de l'ancien collaborateur de l'Elysée, M. Alexandre BENALLA, assurant une simple fonction d'organisation à l'Elysée.

Il a réclamé hier de la "transparence" et jugé "fragile" la thèse de l'employé assurant une simple fonction d'organisation à l'Elysée. Il a aussi confirmé que la commission d'enquête, dont le travail est de s'assurer du bon fonctionnement des institutions et ne doit pas empiéter sur le travail d'enquête de la justice, n'exclut pas d'entendre M. Alexandre BENALLA. "On verra dans une dizaine de jours, on a déjà un calendrier chargé à partir de la semaine prochaine", a-t-il noté.

Après les premières auditions réalisées par la commission en juillet, "il apparaît vraisemblable, malgré les dénégations, que M. BENALLA a rempli une fonction de protection personnelle du chef de l'Etat alors que, dans nos institutions, c'est la responsabilité d'un service de l'Etat", a-t-il également remarqué. Or, la protection du président de la République "ne peut reposer sur un arrangement privé", car "face au risque terroriste, il en va de la personne du président mais aussi de la continuité de l'Etat et de la stabilité de nos institutions".

Par ailleurs, la commission, qui a reçu une majorité des documents internes demandés, n'a "toujours pas la fiche de poste et le salaire de M. BENALLA", a regretté M. BAS. "La transparence ne saurait être à géométrie variable ! (...) Cette information relève du secret de la défense nationale ? Est-ce que la rendre publique met en péril des institutions ?", s'est-il interrogé hier, affirmant par ailleurs que la commission d'enquête a pour but "d'examiner le fonctionnement des institutions pour faire des recommandations".

M. Jean-Pierre SUEUR, co-rapporteur, a quant à lui insisté sur la volonté de la commission de chercher la vérité, considérant qu'il y a eu jusqu'alors "beaucoup de non-dits, de silences et de contradictions" lors des auditions.

Interrogé hier sur une éventuelle audition de M. Alexandre BENALLA, le président du Sénat, M. Gérard LARCHER, a noté que c'est à la commission d'en décider. "J'ai compris que le président de la commission et les rapporteurs étaient très attentifs à ce qu'une éventuelle audition ne vienne pas en quelque sorte contrecarrer les principes constitutionnels" de séparation des pouvoirs a déclaré M. Gérard LARCHER. "Une commission d'enquête, ce n'est pas une cour, pas une procédure judiciaire, il faut bien l'avoir en tête" a-t-il ajouté. Interrogé sur la non-transmission de certaines pièces par l'Elysée, au nom du respect de la séparation des pouvoirs, M. Gérard LARCHER a indiqué n'avoir été "saisi de rien" jusqu'à présent au Sénat. "Nous verrons les documents qui ont été demandés à la commission, qui ont été transmis. En l'état actuel, le président de la commission des Lois peut toujours saisir le président du Sénat", a-t-il précisé.